

Nom commercial: Fructosum

Numéro de la matiere: 063832 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fructosum

N° d'article 06383200 Identification de substance / produit

CAS-Nr. 57-48-7 EINECS-Nr. 200-333-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la 0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland:145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.



Nom commercial: Fructosum

Numéro de la matiere: 063832 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.



Nom commercial: Fructosum

Numéro de la matiere: 063832 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire; Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Masque antipoussières; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1

Protection des mains

Gants

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the

substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

incoloro

produit cristallin

Couleur	lilcolore		
valeur pH			
Valeur	5.0	à	7
Concentration/H2O	18	g/l	
tompóratura	25	o C	

température 25 °C

Point de fusion

Valeur 119 à 122 °C

Point d'éclair

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité

Etat

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Valeur 18 g/l

température 20 °C Remarque très bonne solubilité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter



Nom commercial: Fructosum

Numéro de la matiere: 063832 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun données connues.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

évaluation Aucun effets négatifs

Source IARC

Expériences issues de la pratique

Peut être nocif par inhalation, par ingestion, et absorbé par la peau. L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires. Contact avec les yeux. Irritation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Aucun données connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.



Nom commercial: Fructosum

Numéro de la matiere: 063832 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	II n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.